



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
11 février 2020**

20-02-14

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 11 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 février 2020 à 20 h 03 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Jacqueline Lavergne, monsieur le conseiller Claude Gravel, madame la conseillère Jinny Brunelle sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption de procès-verbaux : séances ordinaires du 12 novembre 2019 et du 10 décembre 2019, séances extraordinaires du 13 novembre 2019 et du 10 décembre 2019
5. Club Quad des Trois-Lacs - Repositionnement de la participation de la municipalité à un projet pilote
6. Guignolée 2019 – Bilan et remerciements
7. Collectes des encombrants en 2020
8. Demande d'aide financière à la députée de Soulanges dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
9. MTQ – Demande pour installation d'une signalisation mobile signifiant la présence de piétons traversant la rue
10. MTQ – Demande pour ajout d'un pictogramme sur la chaussée en zone scolaire
11. MTQ – Demande d'une nouvelle analyse à la structure du pont nord de la montée Sainte-Marie
12. MTQ – Demande de partenariat pour le balayage de rue et le lignage des traverses pour piétons
13. MTQ – Demande d'évaluation des modifications à apporter à l'intersection de la route 201 et du chemin Saint-Henri et proposition d'un projet pilote
14. MTQ – Proposition d'un projet pilote pour améliorer la sécurité relativement aux excès de vitesse sur la rue Principale
15. Certificat d'autorisation au MELCC pour la mise aux normes des installations septiques des installations municipales au 776, rue des Loisirs – Mandat à FP Consultants pour soumettre la demande de la municipalité
16. Correspondance
17. Questions de l'assistance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

20-02-15

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-02-11 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 88 161,57 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 74 806,55 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 27 765,69 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 197 135,40 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX : SÉANCES ORDINAIRES DU 12 NOVEMBRE 2019 ET DU 10 DÉCEMBRE 2019, SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 NOVEMBRE 2019 ET DU 10 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé

20-02-16

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 12 novembre 2019 et du 10 décembre 2019 ainsi que des séances extraordinaires du 13 novembre 2019 et du 10 décembre 2019 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CLUB QUAD DES TROIS-LACS - REPOSITIONNEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À UN PROJET PILOTE

ATTENDU QUE depuis environ deux ans, la municipalité a été saisie de la problématique du Club Quad des Trois-Lacs pour relocaliser ses sentiers traversant le territoire de notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe s'est montrée ouverte à appuyer le Club Quad des Trois-Lacs dans la recherche d'alternatives au tracé qui existait auparavant;

ATTENDU QUE le Club Quad a récemment proposé un nouveau tracé empruntant la voie publique sur certains tronçons, et plus particulièrement sur la partie est du chemin Sainte-Marie, ainsi que sur le chemin Saint-Guillaume, à l'est du noyau villageois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE les représentants de la municipalité ont demandé à ceux du Club Quad des Trois-Lacs de s'assurer, dans un premier temps, de l'acceptabilité sociale auprès des résidents des deux secteurs concernés par leur demande d'autorisation d'emprunter la voie publique;

ATTENDU QUE les administrateurs du Club Quad des Trois-Lacs ont affirmé aux représentants de la municipalité avoir consulté les citoyens concernés et avoir obtenu leur appui;

ATTENDU QUE la municipalité a ces dernières semaines reçu plusieurs plaintes de résidents riverains au nouveau tracé du sentier du Club Quad des Trois-Lacs, notamment une pétition signée par les résidents demeurant à 8 adresses sur une possibilité de 11 situées sur le chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la combinaison des plaintes formulées à la municipalité et le nombre élevé de résidents dont le sentier passe devant leur propriété et qui se sont manifestés contre le projet, va à l'encontre de la certitude d'acceptabilité sociale dont nous avait assuré le Club Quad des Trois-Lacs suite aux consultations que ses représentants ont faites au préalable;

ATTENDU QUE la municipalité ne veut pas imposer de force un projet à ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté d'expérimenter sous forme de projet pilote le tracé proposé par le Club Quad des Trois-Lacs tout en se réservant la possibilité de se repositionner à tout moment;

ATTENDU QUE le Club Quad des Trois-Lacs s'était engagé à ouvrir le sentier proposé et accepté par la municipalité qu'après avoir mis en place la signalisation adéquate, notamment celle relative à la sécurité de tous les usagers de la route et aussi celle qui vise à informer les quadistes des limites de vitesse imposées, ce qui n'a pas été fait adéquatement;

ATTENDU QUE des passages de quadistes à des vitesses très élevées pour ce type de véhicules ont été observés, augmentant substantiellement le niveau sonore et ce, surtout pour les quads équipés de pneus à crampons;

ATTENDU QU'un décompte a été effectué et a permis de recenser le samedi 25 janvier 2020, entre dix heures et midi, le passage de 20 véhicules quads et plus tard le même jour, soit entre quinze heures vingt-cinq et quinze heures cinquante-cinq, le passage de 18 véhicules quads, ce qui représente un volume élevé, surtout lorsque les usagers sont laissés à eux-mêmes, sans limite de vitesse;

ATTENDU QUE des résidents nous ont rapporté avoir été dérangés par le passage de deux quads à trois heures vingt minutes dans la nuit du 1er février dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

0-02-17

DE METTRE un terme au projet pilote autorisé en janvier 2020;

D'AVISER le Club Quad des Trois-Lacs de procéder à la fermeture ou la relocalisation des tronçons de sentier qui longent la voie publique sur les chemins Sainte-Marie et Saint-Guillaume dans les 72 heures après en avoir été



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

informé et d'y installer de la signalisation évidente et appropriée;

D'AVISER le Club Quad des Trois-Lacs qu'après maints efforts de la part de la municipalité de Sainte-Marthe ces dernières années afin de trouver des solutions à l'établissement d'un nouveau tracé, cette dernière ne peut consacrer davantage de ressources pour tout autre projet de tronçons de sentier qui emprunterait à nouveau la voie publique sur une certaine distance;

D'AVISER le ministère des Transports du Québec du repositionnement du conseil municipal relativement à ce dossier.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

GUIGNOLÉE 2019 – BILAN ET REMERCIEMENTS

ATTENDU QUE l'activité « Guignolée 2019 » a connu un succès sans précédent;

ATTENDU QUE 68 boîtes de denrées ont pu être recueillies (versus 46 en 2018);

ATTENDU QU'une somme de 2 102 \$ a pu être également remise au Centre d'action bénévole Soulanges, incluant une contribution spéciale de 1 000 \$;

ATTENDU QUE le succès repose sur bon nombre de bénévoles, notamment plusieurs membres du Service incendie de notre municipalité et des jeunes du Centre jeunesse et de loisirs de notre municipalité;

ATTENDU QUE les marthéens et marthéennes se sont montrés particulièrement généreux;

ATTENDU QU'un repas dans le cadre d'une réunion de travail spéciale des élus a été l'occasion de recueillir davantage de dons de denrées alimentaires et de contributions monétaires;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité de Sainte-Marthe à cette activité a été bonifiée par la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges qui a offert une somme supplémentaire de 1000 \$ à être versée au Centre d'action bénévole Soulanges, l'organisme responsable du dépannage alimentaire pour notre secteur qui reçoit les dons pour les redistribuer équitablement et discrètement selon des critères objectifs d'entraide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

D'ADRESSER des remerciements aux citoyens de Sainte-Marthe pour leur générosité lors de cette activité;

D'ADRESSER des remerciements à tous les bénévoles qui se sont impliqués pour en faire un succès;

D'ADRESSER des remerciements particuliers à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour la bonification de 1 000 \$ au montant remis au nom des citoyens de Sainte-Marthe au Centre d'action bénévole Soulanges.

20-02-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COLLECTES DES ENCOMBRANTS EN 2020

Il est proposé

20-02-19

D'AUTORISER l'administration municipale à mettre en place quatre collectes d'encombrants en 2020, soit en février, avril, juillet et octobre selon les prix obtenus à cet effet.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe, malgré sa population d'à peine plus de 1 000 habitants, est la troisième plus vaste en superficie de territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et possède par conséquent un imposant réseau routier municipal de 37,75 km à entretenir;

ATTENDU QUE les différents programmes d'aide financière pour la voirie locale contribuent à atténuer le fardeau des contribuables qui doivent supporter un réseau routier de plusieurs kilomètres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-02-20

QU'une demande d'aide financière d'une somme de 60 000 \$ pour la réalisation de travaux au montant de 89 955 \$ soit adressée à madame la députée de Soulanges, Marilyne Picard, pour les réparations nécessaires à notre réseau routier municipal, plus précisément sur les chemins Sainte-Marie, (Haut) Saint-Guillaume, Saint-Henri et de la Marmite; sur les montées Saint-Henri, Sainte-Marie, Sainte-Julie, Hodgson, La Puce et Neuve; sur les rues des Loisirs, Steeves, du Moulin, Saint-Denis, Besner, Bertrand, Lavergne et Patrice et afin également d'améliorer la sécurité du réseau.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MTQ - DEMANDE POUR INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION SIGNIFIANT LA PRÉSENCE DE PIÉTONS TRAVERSANT LA RUE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer la sécurité des usagers qui se rendent au parc Yvon-Lauzon autrement qu'en véhicule motorisé, notamment les enfants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QU'il est dans les projets de la municipalité d'entreprendre le printemps prochain, le prolongement du trottoir actuel jusqu'à l'entrée permettant l'accès au parc Yvon-Lauzon;

ATTENDU QUE le chemin est de juridiction ministérielle (rue Principale /chemin Saint-Guillaume);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-02-21

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux " signal avancé d'un terrain de jeux ou passage pour enfants près d'un terrain de jeux" D-270-3-G et D-270-3-D sur la rue Principale et le chemin Saint-Guillaume à proximité de l'entrée du parc Yvon Lauzon;

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MTQ - DEMANDE POUR AJOUT D'UN PICTOGRAMME SUR LA CHAUSSÉE EN ZONE SCOLAIRE

ATTENDU QUE la vitesse de certains usagers de la route demeure une problématique pour assurer la sécurité des piétons, notamment celle des enfants fréquentant l'école du village;

ATTENDU QUE la révision de la limite de vitesse dans la zone scolaire semble inappropriée selon les études élaborées à ce sujet;

ATTENDU QUE pour attirer davantage l'attention des usagers de la route sur la présence d'une zone scolaire et pour compléter la signalisation en place, ajouter un pictogramme d'écoliers sur la chaussée pourrait rencontrer l'objectif d'amélioration de la sécurité;

ATTENDU QUE la rue Principale est de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-02-22

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec d'apposer des pictogrammes d'écoliers sur la chaussée au début de la zone scolaire sur la rue Principale;

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MTQ - DEMANDE D'UNE NOUVELLE ANALYSE À LA STRUCTURE DU PONT NORD DE LA MONTÉE SAINTE-MARIE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

20-02-23

ATTENDU QUE la montée Sainte-Marie est une route sous la juridiction de la municipalité mais la responsabilité de la structure des ponts principaux relève quant à elle du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le pont sur la montée Sainte-Marie et identifié par ce ministère comme étant la structure 17024 démontre une accumulation d'eau sur ses abords du tablier menaçant la sécurité des usagers de la route qui l'empruntent;

ATTENDU QUE ledit pont a une surface de roulement inadéquate et inconfortable pour les usagers;

ATTENDU QUE la structure du pont semble avoir été construite inadéquatement au départ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à la vérification des plans initiaux de construction du pont 17024 de la montée Sainte-Marie afin de certifier que celui-ci fut érigé conformément à ceux-ci;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à l'analyse de la structure et des approches du pont 17024 de la montée Sainte-Marie au printemps 2020;

D'INVENTORIER les interventions à apporter par chacune des parties afin d'assurer la sécurité des usagers de la route qui empruntent cette structure;

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MTQ – DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LE BALAYAGE DE RUE ET LE LIGNAGE DES TRAVERSES POUR PIÉTONS

ATTENDU QUE la municipalité pourrait coordonner ses opérations de balayage de rue effectuées chaque printemps avec les besoins du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le lignage des traverses pour piétons pourrait faire l'objet du même type de partenariat entre la municipalité et le MTQ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec serait facturé par la municipalité au prix coûtant de cette dernière pour la proportion des interventions de balayage de rue et du lignage des traverses pour piétons effectuées sur les routes qui sont de sa responsabilité;

ATTENDU QUE des ressources du ministère récemment rencontrées par monsieur le maire et la direction générale de la municipalité ont évoqué cette possibilité;

ATTENDU QUE ce type de partenariat permettrait plus de cohérence avec les interventions devant être effectuées par la municipalité sur le même territoire;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

20-02-24

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

D'ADRESSER au ministère des Transports du Québec l'intérêt de la municipalité de Sainte-Marthe pour conclure un partenariat avec ce ministère afin que le balayage de rue et le lignage des traverses pour piétons soient réalisés par la municipalité de Sainte-Marthe mais aux frais du MTQ.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MTQ – DEMANDE D'ÉVALUATION DES MODIFICATIONS À APPORTER À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 201 ET DU CHEMIN SAINT-HENRI ET PROPOSITION D'UN PROJET PILOTE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a soulevé en 2018 au ministère des Transports du Québec les préoccupations qu'elle avait quant à la sécurité des usagers de la route à l'intersection de la route 201 et du chemin Saint-Henri;

ATTENDU QUE la municipalité a noté un achalandage accru de la circulation à cette intersection au cours des dernières décennies;

ATTENDU QUE la démarche de la municipalité de Sainte-Marthe afin de sensibiliser le MTQ en 2018 faisant suite à plusieurs accidents notés à cette intersection dont un grave qui s'était produit peu de temps auparavant;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec s'est montré ouvert à examiner les solutions qui permettraient de réduire le nombre d'accidents à cet endroit;

ATTENDU QUE la municipalité a été informée que les délais de réalisation d'une solution pouvant accroître la sécurité de cette intersection pourraient avoisiner les 10 ans;

ATTENDU QUE lors d'une récente rencontre de monsieur le maire et de la direction générale de la municipalité avec les représentantes du bureau régional de Transports Québec, il a été invoqué qu'en plus des délais importants de réalisation de l'une ou l'autre des solutions habituellement envisagées dans un tel contexte, une partie des dépenses que l'on peut présumer d'ores et déjà très onéreuses devraient être assumées par la municipalité;

ATTENDU QUE le défi de sécuriser les usagers de la route à cette intersection pourrait faire l'objet d'un projet pilote du ministère des Transports du Québec afin d'expérimenter de nouveaux équipements et de nouvelles technologies ou une adaptation qui de ce qui existent déjà pour d'autres usages par le ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a une idée de projet pilote à proposer au MTQ afin de rencontrer l'objectif d'amélioration de la sécurité à cet endroit;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a réalisé divers projets pilotes au cours des dernières années et a ainsi développé l'expertise de collaborer avec des partenaires externes dans leurs réalisations;



No de résolution
ou annotation

20-02-25

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a la réputation d'être innovante, cherche constamment de nouveaux défis et se montre ouverte à collaborer avec des partenaires dont le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

DE DEMANDER à Transports Québec d'évaluer les modifications à apporter à l'intersection de la route 201 et du chemin Saint-Henri;

DE PROPOSER au ministère des Transports du Québec l'élaboration d'un projet pilote à l'intersection de la route 201 et du chemin Saint-Henri afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route et le risques d'accidents graves, voire mortels et ce, à partir de l'ébauche de projet que la municipalité croit réalisable dans un délai raisonnable et à moindre coût que les solutions traditionnellement mises en place dans un tel contexte;

D'AUTORISER le personnel administratif à collaborer avec le ministère des Transports du Québec pour l'élaboration et le suivi d'un tel projet pilote.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MTQ – PROPOSITION D'UN PROJET PILOTE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ RELATIVEMENT AUX EXCÈS DE VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la vitesse, et par conséquent la sécurité de tous les usagers sur les routes du territoire de la municipalité de Sainte-Marthe, est un enjeu soulevé par les citoyens depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà posé des gestes afin de répondre aux attentes de ses citoyens sur cette question;

ATTENDU QUE des améliorations sont perçues suite aux initiatives de la municipalité depuis ces dernières années;

ATTENDU QU'il y a encore place à amélioration afin de sécuriser les piétons, les cyclistes et plus particulièrement les enfants qui gravitent autour du noyau villageois sur la rue Principale, que ce soit pour se rendre à l'école ou au parc;

ATTENDU QUE Transports Québec a ses standards uniformisés sur tout le territoire de la province;

ATTENDU QUE le profilage de bandes rugueuses fines transversales sur la chaussée pour attirer l'attention des automobilistes à un changement de limite de vitesse n'est pas une pratique utilisée par le MTQ contrairement à d'autres autorités en transport ailleurs au Canada;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a déjà mis en place certaines initiatives malgré qu'elles ne font pas partie de ses standards, comme par exemple l'installation d'un ralentisseur (dos d'âne) sur la route 131, face à l'école secondaire à Saint-Félix-de-Valois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE Transport Québec pourrait expérimenter le profilage de bandes rugueuses fines transversales sur la chaussée aux extrémités est et ouest de la rue Principale visant à créer des vibrations qui signalent aux conducteurs inattentifs un changement à la limite de vitesse;

ATTENDU QUE le profilage de bandes rugueuses fines transversales sur la chaussée pourrait parfaitement s'accompagner d'une inscription en gros caractères de la limite de vitesse peindre directement sur la chaussée;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe pourrait se montrer collaboratrice dans l'évaluation de cette initiative expérimentale;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a réalisé divers projets pilotes au cours des dernières années et a ainsi développé l'expertise de collaborer avec des partenaires externes dans leurs réalisations;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe a la réputation d'être innovante, cherche constamment de nouveaux défis et se montre ouverte à collaborer avec des partenaires dont le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-02-26

DE DEMANDER à Transports Québec d'expérimenter sur la rue Principale de notre municipalité et dont la responsabilité lui incombe, l'initiative proposée en préambule de la présente résolution;

D'AUTORISER le personnel administratif à collaborer avec le ministère des Transports du Québec pour l'élaboration et le suivi d'un tel projet pilote.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES INSTALLATIONS MUNICIPALES AU 776, RUE DES LOISIRS – MANDAT À FP CONSULTANTS POUR SOUMETTRE LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE monsieur François Petit, ingénieur, par l'entremise de la firme FP Consultants, a obtenu le mandat par la résolution no 18-11-154 de préparer une demande en prévision d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du MELCC afin que les installations septiques municipales du 776, rue des Loisirs soient mises aux normes;

ATTENDU QUE les diverses expertises nécessaires ont été réalisées afin de compléter ladite demande d'autorisation;

ATTENDU QUE monsieur Petit est maintenant disposé à soumettre au nom de la municipalité de Sainte-Marthe la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

20-02-27

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'AUTORISER monsieur François Petit, ingénieur et/ou FP Consultants à soumettre, au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, la demande afin d'obtenir le certificat d'autorisation nécessaire de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour que la municipalité puisse ensuite procéder à la mise aux normes des installations septiques aux bâtiments municipaux situés au 776, rue des Loisirs.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 06,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

20-02-28

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

